

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRÊTE FIXANT LA LISTE ANNUELLE D'APTITUDE  
OPERATIONNELLE DES SPECIALISTES EN MATIERE DE  
LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORETS

Additif N°2

AP82-SDIS82-2016-09-27-003

LE PREFET DE TARN-ET-GARONNE,

Vu la loi 96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;  
Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le décret 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;  
Vu l'arrêté du 02 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 6 septembre 2001 fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-309-0015 du 13 octobre 2014 portant le Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Tarn-et-Garonne ;  
Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**A R R E T E :**

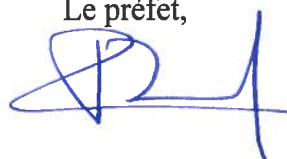
Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle départementale des sapeurs-pompiers spécialistes en matière de lutte contre les feux de forêts est fixée par l'arrêté AP82-SDIS82-2016-01-18-002 et PA82-SDIS82-2016-06—23-002. Elle est complétée pour l'année 2016 ainsi qu'il suit :

<b>Grade</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Centre</b>	<b>Fonction</b>
Sergent	NOGUERA Aurélien	LAFRANCAISE	FDF2
Caporal	JEAN Stéphane	MONTECH	FDF2
Caporal	PIERREJEAN Olivier	MONTECH	FDF2
Capitaine	FOSSIER Michel	ALBIAS/REALVILLE	FDF1
Sergent	BARBE Jérôme	MONCLAR DE Q.	FDF1
Sergent	BERNARDIN Vincent	MONTECH	FDF1
Caporal	DEGOULET Baptiste	LAFRANCAISE	FDF1
Caporal	FILLASTRE Grégory	MONTAUBAN	FDF1
Sapeur	CAVAZZIN Jérémie	LAGUEPIE	FDF1
Sapeur	CAVERT William	MOISSAC	FDF1
Sapeur	MARIN Anthony	NEGREPELISSE	FDF1
Sapeur	VIDAL Teddy	MONTAUBAN	FDF1

Article 2 : La directrice des services du cabinet de la préfecture de Tarn-et-Garonne et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à monsieur le ministre de l'intérieur - Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises - Etat major zonal ( COZ Sud).

Fait à Montauban, le 29 SEP. 2016

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.